

Compte-rendu Conseil d'École

EEP Plélan-le-Grand – 11/06/2019

Membres présents:

- Mme EVEN, Directrice de l'Ecole et Présidente du Conseil.
- Mme MARSA, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Montfort sur Meu.
- M. HELAUDAIS, adjoint aux affaires scolaires, enfance et jeunesse.
- Mme MARTY, vie associative, sportive et culturelle de la municipalité de Plélan le Grd.
- Mmes LELIEVRE, FONTAINE, MARSILLE, TAYLOR, NORMAND, LE TARNEC, M. LEJOSNE, enseignant(e)s.
- Mmes CHONEAU-LE RHUN, MORFOISSE, GOOLAERTS, PELTIER, M GUENAF, M. WEBER représentant(e)s de parents d'élèves.

Membres excusés :

- M. AUMAND, représentant des parents d'élèves.
- Mme DOUTE-BOUTON, Maire de Plélan-le-Grand.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil d'Ecole approuve le compte rendu du Conseil d'Ecole 5 mars 2019

2. Budgets fonctionnement et investissement alloués par la municipalité à la suite de la convention finance.

Pour l'an prochain :

- Budget de fonctionnement : 7 500 €
- Budget d'investissement : 2250 € (enceintes Bluetooth pour se rendre au complexe sportif, mallette électricité, PC portable)
- Subvention municipale : 3125 €

- Demandes exceptionnelles : 250€
- Abonnements (Mon Quotidien, Un jour Une Actu...) : 300€

M. Hélaudais précise qu'il s'agit du même budget que l'an passé, mis à part pour le budget abonnement qui a été doublé. **L'équipe remercie la municipalité pour cette hausse.**

3. La résidence d'artiste pour l'année 2019-2020.

Dans le cadre du PEDT, une résidence d'artiste est prévue pour l'année prochaine, sur la commune de Plélan-Le-Grand, en lien avec le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) des élèves de l'école. Cette résidence d'artiste est, selon Mme Marty, le reflet de la volonté d'une politique culturelle plus dense sur la commune. Mme Marty précise que, dans ce cadre, une programmation a été décidée au niveau municipal et qu'elle se concrétise pour le moment par une rencontre avec Mme Lebras (Directrice Régionale pour l'Action Culturelle) et Mme Marsa, Inspectrice de l'Education Nationale. Pour le support de ce projet, la DRAC a proposé la structure Clair Obscur, une association déjà engagée dans un partenariat avec l'Education Nationale notamment via le projet Ecole & Cinéma.

Mme MARSA rappelle que l'arbitrage départemental puis régional n'a toutefois pas encore eu lieu et qu'il est prévu pour fin juin. Elle retrace, par ailleurs, le cadre dans lequel s'inscrit une telle action. En premier lieu, au niveau régional, la DRAC se tourne vers les instances culturelles afin de trouver des partenaires. Ensuite, un projet doit être rédigé. Enfin, un regard sur l'ensemble des projets permet d'arbitrer ceux-ci.

L'équipe enseignante informe les membres du Conseil qu'un travail en amont a permis de préciser le projet entre les trois principales parties prenantes que constituent la DRAC, la municipalité et l'Education Nationale. Les enseignantes de l'école ont alors rédigé un projet avec l'aide de Madame **BERNEDE**, Conseillère pédagogique de la circonscription de Montfort sur Meu.

Pour ce projet (intitulé « Fenêtre sur Bourg »), il s'agira de faire revivre la mémoire de Plélan Le Grand grâce à l'image animée. Ce projet permettra aux élèves de découvrir les archives du territoire de se familiariser avec la photo ainsi que les techniques audio-visuelles de manière plus générale. Ce travail concernera de manière directe une classe partenaire, mais il aura également un rayonnement sur les autres classes de l'école. Sa mise en relation avec un projet musique (en partenariat avec l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande) est d'ailleurs fortement envisagée pour les classes de cycle 2. L'objectif sera alors de comprendre l'impact d'un fond sonore sur une image donnée, les émotions suscitées en fonction de la musique choisie etc.

Mme Marsa rappelle que le projet pourra se dérouler sur plusieurs années.

Lien Candice Hazouard

Pour l'artiste, l'enjeu est double: c'est à la fois l'artiste qui est en création (son projet d'artiste) et l'artiste qui va travailler avec la classe support pour engager les élèves dans le processus de création (ce qui lui est demandé est, en effet, aussi de mener des actions artistiques dans la classe support).

Mme MARSA invite l'équipe à affiner le projet dès le début de l'année prochaine, notamment en réfléchissant aux questions suivantes : quel rayonnement : dans les différentes classes ? Vis-à-vis des familles ? Vis-à-vis des écoles (maternelle et élémentaire) ?

M. Hélaudais précise enfin que le financement serait a priori partagé de manière égale entre la commune et la DRAC.

4. Bilan des portes-ouvertes.

Les portes ouvertes ont eu lieu fin mai dernier et l'ensemble de l'équipe en dresse aujourd'hui un bilan globalement positif. Mme Even souligne que l'école a accueilli beaucoup d'enfants, notamment de GS. De manière générale, de nombreux parents se sont déplacés et ce moment a été apprécié de l'ensemble de la communauté éducative, enseignants comme parents.

La municipalité confirme également la forte appréciation de cet événement. Ainsi, M. Hélaudais affirme-t-il n'avoir eu, de son côté également, que des retours positifs, que ce soit de la part des nouveaux parents ou bien des parents d'enfants déjà inscrits à La Pierre Pourprée. Selon lui, les adultes présents étaient ravis de voir les enfants organiser la visite de l'école. Cette responsabilisation des élèves mérite d'être encore approfondie et gagnerait éventuellement à être davantage anticipée l'an prochain. Comment rendre nos élèves acteurs des portes ouvertes ? A qui incombe leur responsabilité sur ce temps particulier ?

L'équipe enseignante envisage de mettre en place des ateliers dans les classes et de laisser participer, jouer les familles.

En ce qui concerne le choix de la date, le vendredi soir semble avoir été une bonne solution. Il a été, en tout cas, favorable de ne pas avoir de réunion le même soir. Les RPE demandent à ce que la date soit à peu près la même tous les ans, afin que les parents puissent s'organiser d'une année sur l'autre. M. Hélaudais indique que les élections municipales auront lieu avant les prochaines portes ouvertes mais qu'il veillera à proposer, au premier Conseil d'Ecole, des dates, avant le Conseil Municipal.

En ce qui concerne la communication, la question est désormais de savoir comment informer les familles qui n'ont pas d'enfant dans l'école de l'organisation de portes ouvertes. M. Hélaudais indique que le service communication peut organiser la réalisation de la banderole, comme évoqué lors du dernier Conseil. Il ajoute cependant qu'il faut se questionner quant au budget qui servirait à payer cette banderole. Il indique qu'il suffit, en réalité, d'anticiper (il invite l'école à le rappeler vers Novembre ou Décembre prochain) et qu'il serait envisageable de puiser dans le budget de l'école d'une part, et du périscolaire d'autre part. Mme Marsa rappelle qu'il est possible d'investir dans une bannière réutilisable d'année en année.

Enfin, M. Hélaudais propose de programmer une réunion en amont des PO pour prévoir l'organisation de celles-ci. Il suggère à l'équipe de prévoir cette réunion 3 semaines avant environ, en dehors du Conseil d'Ecole.

5. Point sur la rentrée 2019 :

La rentrée 2019 aura lieu le 2 septembre 2019 à 9h. Les listes répertoriant les répartitions des élèves seront affichées lors de la rentrée. Du point de vue des effectifs connus à ce jour :

42 CM2 partent en sixième

- 25 élèves de GS arrivent en CP
- 19 élèves seront en CE1
- 31 en CE2

- 31 en CM1
- 29 en CM2.

Concernant le personnel enseignant, l'équipe n'est pas encore en mesure de fournir de liste définitive du personnel car les résultats du mouvement n'ont pas encore été publiés. L'information sera donc transmise ultérieurement.

Suite à la fermeture de classe, une salle de classe se libère, elle sera utilisée par les enseignants de l'école pour les travaux artistiques.

Liste de fournitures

Afin de préparer au mieux la rentrée, la liste de fournitures sera affichée à partir du mardi 2 juillet dans la vitrine devant l'école ; elle sera également communiquée aux collègues de GS pour diffusion.

APC et transitions école / périscolaire

M. Hélaudais rappelle que le nouveau centre de loisirs accueillera les élèves dès cet été et que la garderie s'installera, de la même façon, à la Canopée à partir du 2 septembre prochain. L'aide aux devoirs, elle aussi, aura lieu là-bas

M. Hélaudais invite par ailleurs le public plélanais à une ouverture des portes de ce nouveau lieu le 5 juillet à 16h (jusqu'à 19h) et insiste bien sur le fait que tout public sera bienvenu.

Concernant les APC, les enseignants devront, à partir de 2019, amener les élèves à la Canopée, que chaque enseignant accompagne les enfants dont il a la charge ou qu'il y ait un roulement de cette responsabilité au niveau des enseignants. L'ensemble des membres est d'accord sur le fait que, d'un point de vue responsabilité, il faudra que tout soit clair d'ici-là.

L'organisation générale des APC est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription sur proposition du conseil des maîtres.

- **Le matin**, le départ de la garderie sera organisé par le personnel périscolaire à **8h45**
- **Le soir**, départ de l'école à **16h45**, le temps que les autres partent.

Il sera nécessaire de pointer pour savoir où chacun doit être, et où chacun est effectivement en temps réel. A ce titre, il sera inévitable de pointer qui doit aller à la cantine, qui doit aller à la garderie le soir.

Pour conclure, il faudra faire preuve de souplesse de part et d'autre en début d'année, tout en veillant à la sécurité et aux responsabilités de chacun. La communication entre les différents partenaires pour ajuster de manière fonctionnelle sera de toute importance.

6 . Questions mises à l'ordre du jour par les représentants des parents d'élèves

→ Le permis vélo

L'école a contacté, à plusieurs reprises, la Gendarmerie Municipale afin d'organiser le permis vélo. In fine, et en raison de l'actualité (manifestation de gilets jaunes), il ne leur sera toutefois pas possible d'intervenir au sein de l'école cette année.

Les RPE questionnent Mme MARSA quant à l'obligation pour l'école de mener à bien cet événement. Mme Marsa indique qu'il n'y a pas d'obligation impérative, que l'école doit solliciter les services de gendarmerie, mais qu'il n'est évidemment pas possible de les contraindre en cas d'impossibilité. Mme MARSA rappelle, qui plus est, que l'éducation à la sécurité s'inscrit dans un temps long et ne se résume pas à la passation du permis vélo. Cette éducation débute en réalité dès la maternelle, en lien avec les programmes d'enseignement moral et civique.

Les RPE s'interrogent alors quant à la possibilité de faire intervenir une association de prévention routière peut prendre en charge le permis vélo. Ceci étant, l'habitude de l'école était de solliciter la gendarmerie ; l'équipe enseignante ajoute, qui plus est, qu'il n'était pas possible d'anticiper les difficultés qui ont été en lien avec l'actualité cette année.

Mme MARSA rappelle que, dans certaines écoles, les services de gendarmerie se déplacent une année sur deux seulement, intervenant ainsi après des CM1 et CM2. Mme Lelièvre indique que cette demande avait été faite mais refusée, faute de moyens (effectifs trop importants). **Ce fonctionnement sera toutefois peut-être adapté aux effectifs de la rentrée prochaine.**

→ La propreté dans les toilettes

L'équipe enseignante informe les membres du Conseil qu'un débat et / ou une réflexion en conseil d'élèves a été mené dans les classes à ce sujet. Les discussions semblent avoir porté leurs fruits et réduit les incivilités. Le discours des élèves semble également en avoir été altéré. Ceux-ci tendent, en effet, à moraliser davantage leurs pairs lorsque leur comportement ne correspond plus à celui d'un bon citoyen. L'ensemble des membres s'accorde à dire que ces discussions seront à renouveler de manière périodique, afin de faire perdurer les progrès

Mme Even en profite pour remercier Mme Godet des services périscolaires, pour s'être rendue disponible afin de réfléchir ensemble au problème.

En ce qui concerne l'entretien des locaux, certaines toilettes ont des portes qui ne ferment plus. Chez les filles, seules 2 toilettes sont actuellement fonctionnelles (porte manquante sur la troisième, ou lumière dysfonctionnelle au niveau de la quatrième). M. Hélaudais enverra un message aux services techniques afin qu'une intervention de leur part soit programmée au plus vite.

Enfin, Mme Fontaine ajoute qu'il existe vraisemblablement un problème d'évacuation au niveau des toilettes. Cela affecte olfactivement sa classe, malheureusement adjacente aux toilettes. Un système de ventilation serait-il envisageable afin d'y remédier ?

→ La communication entre l'école et ses partenaires (RPE, mairie, Inspection...)

Les parents d'élèves manifestent leur envie de faire un bilan sur le Conseil d'Ecole et son contenu. Les RPE souhaitent restaurer la communication qui, selon eux, est dysfonctionnelle. M. Hélaudais rappelle que le Conseil d'Ecole répond, tout comme le Conseil d'Administration au collège, à un déroulé formel.

Mme Even et M. Hélaudais s'accordent à dire que la communication entre la mairie et l'école est fluide. Mme Even rappelle que cela n'a pas toujours été le cas, mais que désormais la communication est fonctionnelle entre ces deux parties prenantes. Mme Godet, Mme Durupt et les agents périscolaires participent de ce bon relationnel en faisant systématiquement au mieux pour se rendre disponible lorsque Mme Even les sollicite sur ses journées de décharge. Mme Even rappelle, par ailleurs que Mme Godet est présente dans l'école chaque soir et elle remercie l'ensemble des agents périscolaires pour leur grande disponibilité.

M. Hélaudais en profite pour répondre aux parents concernant les commandes de repas passées, alors qu'une sortie scolaire avait été prévue. La municipalité s'excuse pour cette erreur, et rappelle aux familles que les repas ne sont pas facturés aux familles. M. Hélaudais invite les parents à contacter la mairie en cas de besoin.

En ce qui concerne la communication entre parents d'élèves et école, les RPE s'interrogent quant à la périodicité de celle-ci. Plus précisément, beaucoup de questions sont posées de manière trimestrielle (à l'occasion des Conseils d'Ecole) alors qu'elles gagneraient sans doute à être posées plus rapidement. Mme Even invite, en ce sens, les familles à ne pas hésiter à répertorier leurs questions plus régulièrement et à les faire remonter à l'école dès lors qu'elles émanent.

En outre, la pertinence du Conseil d'Ecole comme destinataire de certaines remarques / interrogations questionne les membres présents. En particulier, les questions qui concernent une classe spécifique sont à adresser directement à l'enseignant(e) de cette classe. L'équipe rappelle que les RPE peuvent accompagner les parents dans cette démarche si besoin, notamment en les accompagnant lors de réunions en cas de crainte.

L'équipe propose de fournir un organigramme aux familles, afin de rendre plus explicite de quelle instance relève chaque question. Il serait possible d'en faire également un support dans le cahier de liaison. Ainsi, tous pourront identifier plus aisément quel interlocuteur sera à même de répondre à chaque interrogation.

La proposition d'organiser un café des parents est faite. En termes de calendrier, le jour de la rentrée paraît intéressant, afin de recevoir le plus grand nombre de parents possible.

Pour ce qui est du pont de l'ascension, certaines familles regrettent n'avoir pas su que le vendredi était vaqué. Si l'information avait, en théorie, été transmise aux élèves, l'équipe invite toutefois les familles, dès que la question se pose, à se référer au site du Ministère <https://vacances-scolaires.education/vacances/ascension/2019.php>

Le calendrier scolaire qui reprend ces informations sera, qui plus est, collé dans chaque cahier de liaison en début d'année scolaire.

Communication à propos des enfants victimes : L'équipe invite les familles, dès qu'il y a une interrogation, à ne pas hésiter à contacter les enseignants (temps scolaire) ou le personnel périscolaire (temps périscolaire). La communication, qu'il s'agisse de l'enfant victime ou l'enfant qui est responsable, est essentielle. Dans l'une des classes, il y a des difficultés. Des actions sont en place avec la classe, avec la famille de l'enfant mais Mme MARSA confirme que l'école n'a pas à divulguer la nature des actions en place. Elle ajoute avoir transmis un courrier aux familles afin de clarifier la situation. Plus précisément, celui-ci informe les familles que des projets impliquant la psychologue scolaire, les conseillers pédagogiques etc. sont en cours dans la classe de CM2 le vendredi, afin d'aider l'équipe.

Mme MARSA affirme qu'il n'est pas toujours aisé pour l'Inspection de percevoir l'école, la situation qui nécessite un accompagnement plus important. L'équipe enseignante répond que la communication entre l'école et la circonscription sera, à ce titre, fluidifiée.

Enfin, les enseignants soutenus par Mme MARSA, soulignent qu'il est difficile de savoir comment un ensemble d'élèves va créer une sérénité réciproque ou tout l'inverse. Cela relève du domaine de l'humain, domaine parfois peu prévisible.

→ Souci de répondeur

Mme Le Rhun indique que les appels ne donnent pas lieu à des rappels lorsque les parents tombent sur le répondeur. M. Hélaudais indique qu'il n'est effectivement pas envisageable (faute de moyens humains pour le faire) de rappeler tout le monde. Il invite toutefois les familles à vérifier que l'objet de la demande ait été traité et, dans le cas contraire, à ne pas hésiter à rappeler.

Mme MARSA rappelle que, pour ce qui est du cas de l'école, il n'y existe pas non plus de secrétariat à ce niveau. L'équipe indique avoir rencontré actuellement des difficultés avec leur téléphone, qui sont en cours de résolution par les services techniques. Mme Even et les services techniques veilleront au bon fonctionnement du répondeur, indispensable notamment pour une question de sécurité.

Mme Even demande, par ailleurs, s'il est possible d'avoir un téléphone sans fil pour pouvoir l'emporter dans sa classe. Mme Marsa rappelle qu'il est indispensable d'avoir un répondeur et de le consulter plusieurs fois par jour. Elle complète en affirmant qu'en termes de sécurité, il est essentiel d'être joignable à tout moment. Il faudra contacter le service technique pour régler le problème.

→ Absences des enseignants

Face à l'incompréhension de certains parents de ne pas être informés du motif des absences de leur enseignant(e), Mme MARSA rappelle que tout enseignant, comme quiconque de manière plus générale, est en droit d'être malade. En outre, si nul n'est à l'abri d'un souci de santé, le cadre légal n'autorise en aucun cas la transmission des raisons justifiant l'absence d'un enseignant. Ainsi, la seule information qui puisse être communiquée (et qui l'a effectivement été) est la suivante : « M / Mme *...* est remplacé par M / Mme *...* jusqu'à *date* ». Elle en profite pour préciser qu'un arrêt long est très souvent le fruit de la reconduction d'arrêts courts et n'est, à ce titre, pas prévisible.

L'équipe rappelle aux familles que les remplaçants sont des professeurs des écoles qui, au même titre que les enseignants titulaires d'une classe au sein de l'école, justifient du CRPE (Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles) et qu'ils détiennent donc les mêmes diplômes que les enseignants remplacés.

Mme Even, quant à elle, souligne que son rôle est aussi d'informer les remplaçants quant aux projets en place ou à venir. Mme Taylor remercie, dans ce cadre, les titulaires pour la capacité d'adaptation et la disponibilité dont ils font preuve pour mener à bien ces projets. Mme Lelièvre conclue en félicitant l'équipe d'avoir réussi à surpasser les difficultés et conclure de manière satisfaisante chacun des projets engagés cette année. Tous (élèves, enseignants et parents) semblent en souligner la qualité.

→ Potentiels départs vers le privé

Les RPE font part, aux membres du Conseil, de la volonté de nombreux parents de changer d'école pour leur enfant à la rentrée prochaine. Selon eux, cette situation concerne plusieurs parents fortement impliqués dans l'école et ils s'en inquiètent. M. Weber affirme que ce départ reflète un « ras-le-bol » des parents. Mme Marsa rappelle que l'an dernier à la même période, l'école était dans une situation analogue. On avait laissé entendre un départ massif de familles (15 à 20 familles) vers le privé et finalement ce ne fut pas le cas. M. Hélaudais, quant à lui, relativise en rappelant que le mouvement s'effectue dans les 2 sens.

→ Rôle et missions du RPE

Avant les élections, le Conseil propose de faire un point sur « qu'est ce qu'être élu représentant de parents d'élèves au Conseil d'Ecole ? » Ce serait l'occasion de présenter ce rôle et d'expliquer comment s'organise la fonction etc.

Sans attendre le Conseil d'Ecole, il peut être intéressant, par ailleurs, de rencontrer les RPE (directrice + un représentant de chaque cycle). Cela permettrait de poser les questions de manière plus régulière. Les RPE manifestent leur volonté de s'organiser et d'avoir éventuellement un référent par domaine.

→ Cantine et disproportions

A propos des repas à la cantine et des quantités qui diffèreraient, selon certains parents, en fonction de l'école de scolarisation de l'enfant, M. Hélaudais informe le Conseil que les quantités ne varient qu'en fonction de l'âge des enfants (maternelle / élémentaire / collège). Il invite, de nouveau, les parents qui se questionneraient à aller à la commission restauration. Il leur est également possible de venir le midi (sur autorisation) manger à la cantine avec leur enfant pour voir comment cela se passe.

20h56, le Conseil est levé.